



1^{er} DÉCEMBRE 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 1^{er} décembre 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2003-12-510 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2003
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2003-12-511 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 NOVEMBRE 2003
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2003-12-512 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2003

1^{er} DÉCEMBRE 2003

- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE NOVEMBRE 2003
- 2003-12-513 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 26 NOVEMBRE 2003
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2004
- 2003-12-514 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 873-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2004 »
- AM 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 874-2003 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2004
- N. M. 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT RÉGISSANT L'USAGE DE LA PLAGE MUNICIPALE DU LAC BROMONT ET DU SKATE PARK DU PARC GRÉGOIRE
- N. M. 5.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 880-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT RÉGISSANT L'USAGE DE LA PLAGE MUNICIPALE DU LAC BROMONT ET DU SKATE PARK DU PARC GRÉGOIRE »
- 6. RÈGLEMENTS**
- 2003-12-515 6.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS »
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 TRÉSORERIE**
- 2003-12-516 7.1.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT, PAR BILLET, DE UN MILLION SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 063 500 \$) EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 577-87, 695-91, 728-92, 868-2003, 871-2003 ET 872-2003

1^{er} DÉCEMBRE 2003

- 2003-12-517 7.1.2 MODALITÉS D'UN EMPRUNT, PAR BILLETS, DE UN MILLION SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 063 500 \$) EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 577-87, 695-91, 728-92, 868-2003, 871-2003 ET 872-2003
- 7.2 TRAVAUX PUBLICS**
- 2003-12-518 7.2.1 VENTE DES LOTS 59 ET 60 ET ACQUISITION DU LOT 785 ET D'UNE PARTIE DU LOT 61, CADASTRE OFFICIEL DE BROMONT AINSI QU'OBTENTION DE SERVITUDES POUR LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET D'UNE VOIE DE DESSERTE POUR LE CHEMIN DE FER (CHEMIN DE GASPÉ)
- 7.3 URBANISME**
- 2003-12-519 7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RÉDUIRE LA MARGE AVANT DU BÂTIMENT CONSTRUIT SUR LE LOT NUMÉRO 165-2, (795 (RUE SHEFFORD) À 5,04 MÈTRES POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE RUE
- 2003-12-520 7.3.2 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ENLÈVEMENT D'EFFLEUREMENTS ROCHEUX ET REMBLAI
- 7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**
- 7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 2003-12-520-1 7.6.1 INFOCRIME : DEMANDE DE CONTRIBUTION AU FONDS DE ROULEMENT
- 7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**
- 2003-12-521 7.7.1 ACHAT PAR LES ENTREPRISES JOHANNE LOISELLE DES LOTS 103-45-2, 103-46-3, 103-52-9, 327-24-4 ET 327-25-1 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME (RUE DE HULL)
- 2003-12-522 7.7.2 ACHAT DÉFINITIF D'UNE PARTIE DU LOT 513, DU CADASTRE DE FARNHAM, SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (RUE DES ÉPINETTES)
- 2003-12-523 7.7.3 OFFRE D'ACHAT DE DEUX PARTIES DU LOT 63-1 ET D'UNE PARTIE DU LOT 1879 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME (RUE DU PACIFIQUE)

1^{er} DÉCEMBRE 2003

8. DIVERS

- 2003-12-524 8.1 LETTRE DE MADAME PAULINE QUINLAN ADRESSÉE À MADAME VIVIANE SCHOFIELD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE VAL-DES-CERFS RELATIVE À LA PROLONGATION DU MORATOIRE CONCERNANT LE DÉCOUPAGE DES SECTEURS SCOLAIRES POUR LE TERRITOIRE DESSERVI PAR LES ÉCOLES DE BROMONT
- 2003-12-525 8.2 SIGNATURE DE LA *DÉCLARATION D'HELSINKI POUR UN DIALOGUE MONDIAL DES VILLES SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION*
- 2003-12-526 8.3 CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR UN SENTIER DE MOTONEIGES
- 2003-12-527 8.4 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE FAITE PAR L'ÉCOLE SECONDAIRE WILFRID-LÉGER CONCERNANT L'ALBUM SOUVENIRS DES ÉLÈVES FINISSANTS DE CINQUIÈME SECONDAIRE
- 2003-12-528 8.5 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004
- 2003-12-529 8.6 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT : DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2003-12-530 9.1 EMBAUCHE D'UN HOMME D'ENTRETIEN AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT
- 2003-12-531 9.2 GRIEF NUMÉRO 03-05 ET GRIEF DATÉ DU 20 SEPTEMBRE 2003
- 2003-12-532 9.3 PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL LAPORTE
- 2003-12-533 9.4 EMBAUCHE DE POLICIERS SURNUMÉRAIRES
- 2003-12-534 9.5 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE BROMONT INC.
- 2003-12-535 9.6 RÈGLEMENT D'UN LITIGE

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 10.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LINE BEAUCHAMP, MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000 \$) LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE DE BROMONT

1^{er} DÉCEMBRE 2003

- N. M. 10.2 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX, PAR LE CHÂTEAU BROMONT RELATIVEMENT À L'AUBERGE BROMONT
- N. M. 10.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING. DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVE AU TRANSFERT DE CLIENTÈLE PROVENANT DU RÉSEAU DE LA SANTÉ VERS LE RÉSEAU DE TRANSPORT ADAPTÉ
11. **VARIA**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2003-12-536 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le greffier

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2003-12-510

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- les sujets numéros 5.4 et 5.5 sont reportés à une séance subséquente.

ADOPTÉ

1^{er} DÉCEMBRE 2003

2003–12–511

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 3 NOVEMBRE 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2003–11–481, ledit sujet ayant déjà été traité.

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée du Conseil municipal tenue le 3 novembre 2004, sauf pour la résolution numéro 2003–11–481.

ADOPTÉ

2003–12–512

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
NOVEMBRE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2003 au montant de **SEPT CENT QUARANTE HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS ET QUATORZE CENTS (748 890,14 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière par intérim à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE NOVEMBRE 2003**

1^{er} DÉCEMBRE 2003

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de novembre 2003. Le montant des permis émis durant le mois de novembre 2003 se chiffre à **UN MILLION HUIT CENT SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (1 806 875,00 \$)**.

2003-12-513

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 26 NOVEMBRE 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue 26 novembre 2003.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT DE
TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2004**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement de tarification, exercice financier 2004.

2003-12-514

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 873-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION,
EXERCICE FINANCIER 2004 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

1^{er} DÉCEMBRE 2003

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 873-2003 lors de son adoption.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 874-2003 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES
COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2004**

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2004.

N. M

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
RÉGISSANT L'USAGE DE LA PLAGE MUNICIPALE DU LAC
BROMONT ET DU SKATE PARK DU PARC GRÉGOIRE**

Le sujet numéro 5.4 est reporté à une séance subséquente.

N. M.

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 880-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT RÉGISSANT L'USAGE
DE LA PLAGE MUNICIPALE DU LAC BROMONT ET DU SKATE
PARK DU PARC GRÉGOIRE »**

Le sujet numéro 5,5 est reporté à une séance subséquente.

1^{er} DÉCEMBRE 2003

2003–12–515

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879–2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS »

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 1^{er} décembre 2003 à 18 heures ;

ATTENDU la résolution numéro 2003–11–493 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement lors de son adoption ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, avec modifications, le second projet de règlement numéro 879–2003 intitulé « Règlement relatif aux usages conditionnels ».

ADOPTÉ

2003–12–516

ACCEPTATION DE L'OFFRE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT, PAR BILLETS, DE UN MILLION SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 063 500 \$) EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 577–87, 695–91, 728–92, 868–2003, 871–2003 ET 872–2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont accepte l'offre qui lui est faite de la Financière banque nationale. pour son emprunt de **UN MILLION SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 063 500 \$)** par billets, en vertu des règlements numéros 577–87, 695–91, 728–2, 868–2003, 871–2003 et 872–2003, au prix de 98,05900 \$ échéant en série 5 ans comme suit:

82 800 \$	2,65000 %	12 décembre 2004
87 000 \$	2,90000 %	12 décembre 2005
91 400 \$.	3,40000 %	12 décembre 2006
96 000 \$	4,00000 %	12 décembre 2007
706 300 \$	4,30000 %	12 décembre 2008

Coût réel : 4,64570 %

1^{er} DÉCEMBRE 2003

QUE les billets, capital et intérêt, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

2003-12-517

MODALITÉS D'UN EMPRUNT, PAR BILLETS, DE UN MILLION SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 063 500 \$) EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 577-87, 695-91, 728-92, 868-2003, 871-2003 ET 872-2003

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se propose d'emprunter par billets un montant total de **UN MILLION SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 063 500 \$)** en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

RÈGLEMENTS NUMÉROS	POUR UN MONTANT DE \$
577-87	39 700 \$
695-91	206 900 \$
728-92	131 500 \$
868-2003	116 100 \$
871-2003	175 300 \$
872-2003	394 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long récit.

QUE les billets seront signés par la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et par la trésorière par intérim.

QUE les billets seront datés du 12 décembre 2003.

QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	82 800 \$
2.	87 000 \$
3.	91 400 \$
4.	96 000 \$
5.	100 700 \$

Après 5 ans 605 600 \$ à renouveler

1^{er} DÉCEMBRE 2003

QUE, pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre, par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5), à compter du 12 décembre 2003, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros, 695-91, 728-92, 868-2003, 871-2003 et 872-2003

chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

2003-12-518

VENTE DES LOTS 59 ET 60 ET ACQUISITION DU LOT 785 ET D'UNE PARTIE DU LOT 61, CADASTRE OFFICIEL DE BROMONT AINSI QU'OBTENTION DE SERVITUDES POUR LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET D'UNE VOIE DE DESSERTE POUR LE CHEMIN DE FER (CHEMIN DE GASPÉ)

ATTENDU QUE la compagnie CHASCO INC. est propriétaire des lots 61 et 785, cadastre officiel de Bromont, situés à l'intersection du chemin de Gaspé et de la rue du Pacifique Est ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est propriétaire des lots 59 et 60, cadastre officiel de Bromont, situés immédiatement au Nord de la propriété de CHASCO INC ;

ATTENDU QUE la compagnie CHASCO INC. désire acquérir les lots 59 et 60 ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre CHASCO INC. et la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec CHASCO INC.

QUE, suivant les termes de la convention, un projet d'acte soit soumis au Conseil municipal pour approbation finale, après recommandation du service de la gestion du territoire.

ADOPTÉ

1^{er} DÉCEMBRE 2003

2003—12—519

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RÉDUIRE LA MARGE AVANT DU BÂTIMENT CONSTRUIT SUR LE LOT NUMÉRO 165-2, (RUE SHEFFORD) À 5,04 MÈTRES POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE RUE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dérogation mineure en réduisant la marge avant du bâtiment construit sur le lot 165-2, rue Shefford, à 5,04 mètres afin de permettre la construction d'une rue.

ADOPTÉ

2003—12—520

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ENLÈVEMENT D'EFFLEUREMENTS ROCHEUX ET REMBLAI

ATTENDU QUE Monsieur Mario Dion est propriétaire du lot 873 du cadastre de Farnham avec bâtiments agricoles, situé sur le chemin Adamsville à Bromont ;

ATTENDU QUE la propriété de monsieur Mario Dion est localisée à l'intérieur des limites de l'aire protégée par la Loi pour la protection du territoire et activités agricoles du Québec (LPTAAQ) ;

ATTENDU QUE le demandeur « Huard Excavation Inc » vise à extraire le roc présent à affleurement de sol présent sur la propriété de monsieur Mario Dion ;

ATTENDU QUE le rapport de monsieur Sylvain Goyette, agronome, fait partie intégrante de la demande déposée ;

ATTENDU QUE Monsieur Sylvain Goyette, agronome, nous a fait parvenir une lettre complémentaire signée du 6 octobre 2003 qui permet de compléter la demande de « Huard Excavation Inc » en délimitant sommairement la zone visée par la dite demande ;

ATTENDU QUE le demandeur « Huard Excavation Inc » et Monsieur Mario Dion ont soumis une proposition de lettre d'entente datée du 26 novembre 2003 s'engageant à finaliser les travaux de prélèvement de la couche rocheuse sur une superficie de 5000 m² et la revalorisation du site dans les deux (2) ans suivant la signature de la lettre d'entente ;

1^{er} DÉCEMBRE 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande du requérant « Huard Excavation Inc » et du propriétaire monsieur Mario Dion pour l'autorisation d'effectuer le prélèvement de la couche rocheuse sur une superficie de 5000 m² et de revaloriser le site par l'étalement de la terre arable actuellement entreposée en tas sur le site et ce, sur une période maximale de deux (2) ans.

ADOPTÉ

2003-12-520-1

INFOCRIME : DEMANDE DE CONTRIBUTION AU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà versé la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** à Info crime afin de contribuer au fonds de roulement de l'organisme (résolution numéro 2003-10-445 adoptée le 6 octobre 2003) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne souhaite pas contribuer pas de nouveau au fonds de roulement d'Infocrime.

ADOPTÉ

2003-12-521

ACHAT PAR LES ENTREPRISES JOHANNE LOISELLE DES LOTS 103-45-2, 103-46-3, 103-52-9, 327-24-4 ET 327-25-1 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME (RUE DE HULL)

ATTENDU la résolution numéro 2003-09-385 acceptant l'offres d'achat des lots 103-45-2, 103-46-3, 103-52-9, 327-24-4 et 327-25-1 du cadastre du canton de Brome faite par les Entreprises Johanne Loiselles ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de du projet d'acte rédigé par Monsieur Michel Brunet, notaire ;

1^{er} DÉCEMBRE 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

ADOPTÉ

2003—12—522

ACHAT DÉFINITIF D'UNE PARTIE DU LOT 513, DU CADASTRE DE FARNHAM, SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (RUE DES ÉPINETTES)

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a acquis, le 20 novembre 2002, lors de la tenue d'une vente pour non-paiement de taxes, une partie du lot 513 du cadastre du Canton , situé sur la rue des Épinettes, bornée au Nord par les lots 513-51 et 513-85 et par une partie du lot 513-84, au Nord-Est par les lots numéros 513-81 et 513-82, au Sud et au sud-Est par le lot numéro 513-80 (rue des Épinettes), au Sud-Ouest par une partie du lot 513-24 et au Nord-Ouest par le lot 513-87 et ce, pour la somme de **QUATRE MILLE DEUX CENT DIX-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (4 219,94 \$)**

ATTENDU QUE, durant l'année qui a suivi, l'ancien propriétaire n'a pas exercé son droit de retrait ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Monsieur André Robitaille, Notaire, afin de rédiger un acte d'achat définitif par la Ville de Bromont de la partie du lot ci-dessus décrite.

D'autoriser Monsieur Pierre Simoneau, greffier, à signer en tant que vendeur ;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte d'achat.

ADOPTÉ

1^{er} DÉCEMBRE 2003

2003—12—523

**OFFRE D'ACHAT DE DEUX PARTIES DU LOT 63-1 ET D'UNE
PARTIE DU LOT 1879 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME (RUE
DU PACIFIQUE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre d'achat d'une partie du lot 63 et d'une partie du lot 1879 du cadastre du Canton de Brome faite par Monsieur Janez Dornik, président de Litostroj Hydro Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte, telle que rédigée, l'offre d'achat faite par Monsieur Janez Dornik, président de Litostroj Hydro Inc., (Achat partie A).

QUE, pour ce qui est de l'option d'achat partie B, le Conseil municipal accepte ladite option d'achat tout en précisant que Janez Dornik, président de Litostroj Hydro Inc. aura un droit de premier refus et ce, pour une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉ

2003—12—524

**LETTRE DE MADAME PAULINE QUINLAN ADRESSÉE À MADAME
VIVIANE SCHOFIELD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION
SCOLAIRE VAL-DES-CERFS RELATIVE À LA PROLONGATION DU
MORATOIRE CONCERNANT LE DÉCOUPAGE DES SECTEURS
SCOLAIRES POUR LE TERRITOIRE DESSERVI PAR LES ÉCOLES
DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine la lettre de Madame Pauline Quinlan, mairesse, adressée à Madame Viviane Schofield, présidente de la Commission scolaire Val-des-cerfs relative à la prolongation du moratoire concernant le découpage des secteurs scolaires pour le territoire desservi par les écoles de Bromont.

ADOPTÉ

1^{er} DÉCEMBRE 2003

2003–12–525

**SIGNATURE DE LA DÉCLARATION D'HELSINKI POUR UN
DIALOGUE MONDIAL DES VILLES SUR LA SOCIÉTÉ DE
L'INFORMATION**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire devenir partenaire du Global Cities Dialogue ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Pauline Quinlan, mairesse de la Ville de Bromont, est autorisée par la présente résolution, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, la *Déclaration d'Helsinki pour un dialogue mondial des villes sur la société de l'information*.

QUE Madame Quinlan soit désignée pour représenter La Ville de Bromont au sein du réseau international d'information.

ADOPTÉ

2003–12–526

**CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR UN SENTIER DE
MOTONEIGES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de céder un droit de passage pour un sentier de motoneige au club Les motoneigistes du corridor permanent Inc., sur l'emprise de boulevard de Montréal.

D'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont le document donnant effet à la présente cession d'un droit de passage.

ADOPTÉ

1^{er} DÉCEMBRE 2003

2003—12—527

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE FAITE PAR L'ÉCOLE
SECONDAIRE WILFRID-LÉGER CONCERNANT L'ALBUM
SOUVENIRS DES ÉLÈVES FINISSANTS DE CINQUIÈME
SECONDAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne peut contribuer au financement de l'album des finissants de cinquième secondaire de l'école Wilfrid-Léger, la Ville de Bromont ayant déjà contribué financièrement à l'école secondaire que fréquentent les Bromontois et les Bromontoises.

ADOPTÉ

2003—12—528

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT : PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2004**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires, exercice financier 2004, de l'Office municipal d'habitation de Bromont comportent un déficit d'opération de **DEUX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS (262 473 \$)** ;

ATTENDU QUE le partage de ce déficit se fait à raison de quatre-vingt-dix pour cent (90%) payable par la Société d'habitation du Québec et dix pour cent (10%) par la Ville de Bromont, soit un montant de **VINGT-SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS (26 247 \$)** ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Bromont, pour l'exercice financier 2004, soient adoptées telle que soumises.

D'autoriser la trésorière par intérim à payer la somme de **VINGT-SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS (26 247 \$)** à l'Office municipal d'habitation de Bromont au courant du mois de janvier 2004.

ADOPTÉ

1^{er} DÉCEMBRE 2003

2003–12–529

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT : DEMANDE
DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer la somme de **MILLE CENT DOLLARS (1 100 \$)** à l'Office municipal d'habitation de Bromont, somme représentant la participation supplémentaire de la Ville de Bromont (10%) au changement de contrat relatif à la réfection du stationnement de l'immeuble, rue de Windsor.

ADOPTÉ

2003–12–530

**EMBAUCHE D'UN HOMME D'ENTRETIEN AU CENTRE SPORTIF
ET CULTUREL DE BROMONT**

ATTENDU le travail à effectuer au Centre sportif et culturel de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Claude Savoie à titre d'homme d'entretien à partir du 16 novembre 2003, au taux de la classe 6, an 1, selon la convention collective en vigueur, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2003–12–531

GRIEF NUMÉRO 03–05 ET GRIEF DATÉ DU 20 SEPTEMBRE 2003

ATTENDU QUE 2 griefs ont été déposés par le syndicat des employés municipaux de la Ville de Bromont ;

1^{er} DÉCEMBRE 2003

ATTENDU QUE Monsieur Rémi Lafrenière a rejeté les griefs et que le syndicat demande de les soumettre au Conseil ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des griefs mentionnés ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal rejette le grief 03-05 ainsi que celui du 20 septembre 2003.

ADOPTÉ

2003—12—532

PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL LAPORTE

ATTENDU QUE Monsieur Michel Laporte était à l'essai depuis le 2 juin 2003 et qu'il a complété sa période d'essai ;

ATTENDU le rapport d'évaluation déposé par Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire, à l'entière satisfaction de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à Monsieur Michel Laporte sa permanence au poste de préposé au réseau d'aqueduc et d'égout, et ce, à partir du 2 décembre 2003.

ADOPTÉ

2003—12—533

EMBAUCHE DE POLICIERS SURNUMÉRAIRES

ATTENDU QU'un comité composé de Madame Marie-Jérôme Hanoul, de Monsieur Denis Deschamps, et de Monsieur Jean Bourgeois, directeur par intérim, a rencontré plusieurs candidats ayant appliqué pour le poste de policier surnuméraire et que le comité a fait une évaluation des candidats passés en entrevue ;

1^{er} DÉCEMBRE 2003

ATTENDU QUE le comité a évalué le potentiel de chaque candidat, il a décidé de recommander l'embauche de Monsieur Dany Breault, Monsieur Karl Larivière et Monsieur Michael Keys ; par la suite, Monsieur Karl Larivière nous ayant annoncé son départ, le comité a sélectionné Madame Geneviève Boissonneault Brosseau et recommande son embauche ;

ATTENDU QUE tous les candidats ont réussi avec succès le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (cohorte 34) de l'École Nationale de Police du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Messieurs Dany Breault, Karl Larivière, Michael Keys et Madame Geneviève Boissonneault Brosseau à titre de policiers surnuméraires.

QUE le salaire soit de **QUINZE DOLLARS ET TRENTE-HUIT (15,38 \$)** l'heure, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2003—12—534

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE BROMONT INC.**

ATTENDU QUE la fraternité des policiers et la Ville de Bromont ont décidé d'un commun accord de modifier l'article 4.01 h) paragraphe 4, tiret 9, concernant l'ouverture d'un poste régulier accordé à un employé surnuméraire ;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre d'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et le greffier, Monsieur Pierre Simoneau, à signer ladite lettre d'entente.

ADOPTÉ

1^{er} DÉCEMBRE 2003

2003—12—535

RÈGLEMENT D'UN LITIGE

ATTENDU la résolution numéro 2003-08-359 en vertu de laquelle le conseil a décidé de mettre fin à l'emploi de Madame Danielle Rioux ;

ATTENDU QUE Madame Danielle Rioux a porté plainte devant la Commission des relations du travail ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre fin à ce litige ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet d'entente entre Madame Danielle Rioux et la Ville de Bromont relatif à la fin de l'emploi de Madame Danielle Rioux soit accepté.

QUE la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, soient autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LINE BEAUCHAMP,
MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS,
RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE TRENTE-
CINQ MILLE DOLLARS (35 000 \$) À LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE ET SCOLAIRE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Beauchamp.

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE
AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES
JEUX, PAR LE CHÂTEAU BROMONT RELATIVEMENT À
L'AUBERGE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

1^{er} DÉCEMBRE 2003

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING. DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVE AU TRANSFERT DE
CLIENTÈLE PROVENANT DU RÉSEAU DE LA SANTÉ VERS LE
RÉSEAU DE TRANSPORT ADAPTÉ**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Filion.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Roger Bourque se plaint de l'entretien de la rue de Lévis lors de la réalisation de travaux ainsi que du local du Centre sportif et culturel dont se sert le Club de bridge.
- Monsieur Robert Désourdy demande si le rapport sur la circulation sur le boulevard de Bromont est un document public.
- Monsieur Benoît Racine demande où en est le dossier de l'école de la Chantignole et souligne que le centre communautaire serait la solution à envisager.
- Madame Lorraine Bilodeau se plaint du manque d'éclairage au kiosque postal, rue de Châteauguay

2003-12-536

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER